



## Projet DRH-Régions

# CONCOURS DE RECRUTEMENT

POUR L'ADMISSION DE 930 AUDITEURS-STAGIAIRES EN STAGE PROFESSIONNEL  
DE FORMATION EN ALTERNANCE DE SIX (06) MOIS EN ADMINISTRATION RÉGIONALE

## Appel à Candidatures :

Le Directeur de l'Institut Panafricain d'Administration et de Décentralisation (IPAD) communique :

Par décret N°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation de l'Administration Régionale complété par un organigramme-type en annexe, le Président de la République a schématisé les structures de l'administration régionale et fixé à six (06) mois le délai dont disposent les Régions pour se conformer aux dispositions dudit décret.

Afin de permettre aux Conseils Régionaux d'atteindre efficacement cet objectif dans les délais prescrits par le Chef de l'Etat et de disposer en même temps d'un personnel hautement qualifié et prêt à être déployé dans les différents postes de travail immédiatement après le processus de leur arrimage au décret N°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation de l'Administration Régionale,

L'Institut Panafricain d'Administration et de Décentralisation (IPAD), établissement universitaire multinational autorisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la République du Cameroun sous le N° 20-06562/L/MINESUP/SG/DDES/ESUP/SSIPES/AEO du 10 septembre 2020, lance au titre des formations continues, un concours sur épreuves écrites et orales pour l'admission de neuf cent trente (930) auditeurs-stagiaires au programme de formation accélérée des cadres supérieurs, des cadres moyens, des techniciens supérieurs et des agents de maîtrise de l'administration régionale.

Ladite activité s'inscrit dans le cadre de la mission d'appui au développement assignée à l'Université Camerounaise en général, et en particulier de la mission d'appui au développement des Collectivités Territoriales Décentralisées assignée à l'IPAD, agence technique d'exécution du **Projet de Développement des Ressources Humaines des Régions** en abrégé **Projet DRH-Régions** dont l'objectif est de former et de mettre à la disposition des Conseils Régionaux des cadres, techniciens et agents hautement qualifiés et capables de contribuer à la performance de l'Administration Régionale. Le Projet DRH-Régions est l'un des projets phares du Programme Parlementaire d'Accompagnement et d'Appui à la Décentralisation en République du Cameroun en abrégé PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT qui est présenté en annexe N°3 du présent appel à candidatures.

## **A) Conditions de participation au concours et public cible :**

Pour participer au présent concours, les personnes de sexe masculin et féminin intéressées par la fonction publique locale en général et par l'administration régionale en particulier doivent remplir les trois (03) principales conditions ci-après :

- 1) **Etre de nationalité camerounaise**, âgée de 17 ans au moins et de 55 ans au plus au 31 octobre 2022, appartenant à l'une des catégories sociales ci-après :
  - **Contractuels d'administration, fonctionnaires civils de tous les corps de métiers et fonctionnaires de police** désireux d'être détachés dans un Conseil Régional ;
  - **Cadres et agents Communaux** désireux de migrer vers l'administration régionale ;
  - **Cadres et agents déjà en service ou en cours de recrutement au Conseil Régional ;**
  - **Professionnels de la société civile (Associations, ONG, organisations de l'économie sociale et solidaire) et du secteur privé (opérateurs économiques)** aspirant à une reconversion dans la fonction publique locale en général et dans l'administration régionale en particulier ;
  - **Elèves, étudiants et sans emploi** désireux de faire carrière dans la fonction publique locale en général et dans l'administration régionale en particulier.
  
- 2) **Etre titulaire du diplôme exigé** selon la répartition des places par cycle ci-après :
  - **Cadres Supérieurs d'Administration Régionale (80 places).**  
Diplôme exigé : Master Recherche, Master Professionnel, DEA, DESS, Diplôme d'ingénieur, Doctorat/PhD ;
  - **Cadres Moyens d'Administration Régionale (150 places).**  
Diplôme exigé : Licence Classique, Licence Professionnelle, tout autre diplôme équivalent ;
  - **Techniciens Supérieurs d'Administration Régionale (150 places).**  
Diplôme exigé : BTS, HND, DSEP, DUT, DEUG, tout autre diplôme Bac + 2 ;
  - **Agents de Maîtrise d'Administration Régionale (250 places).**  
Diplôme exigé : Baccalauréat, GCE-AL, Capacité en droit et économie, tout autre diplôme équivalent ;
  - **Commis d'Administration Régionale (Employés de bureau, Agents de liaison et d'assainissement - 300 places).**  
Diplôme exigé : BEPC, CAP, GCE-OL ou tout autre diplôme équivalent.
  
- 3) **Constituer et déposer un dossier complet d'inscription au concours** dont la composition est donnée au point C) du présent appel à candidatures.

## **B) Date du concours et nature des épreuves :**

Les épreuves écrites auront lieu samedi, le 09 avril 2022 dans les 10 chefs-lieux des régions et porteront sur les matières ci-après :

- **Pour les Cycles des Agents de maîtrise, des Techniciens Supérieurs et des Cadres :**
  - Une épreuve de **Culture Générale**, Durée : 2h, Coefficient 3 ;
  - Une épreuve de **Décentralisation et de Développement Local**, Durée : 3h, Coef. 4 ;
  - Une épreuve de **Langue (anglais pour les francophones et français pour les anglophones)**, Durée : 1h, Coefficient 1.
  
- **Pour le Cycle des Commis d'Administration Régionale :**
  - Une épreuve de **Dictée et compréhension de texte**, Durée : 2h, Coefficient 3 ;



- Une épreuve de **Mathématiques** ou de **Comptabilité**, Durée : **2h**, Coefficient. **3** ;
- Une épreuve de **Production d'écrit sur un thème d'actualité**, Durée : **2h**, Coef **2**.

Le programme du concours est annexé au présent appel à candidatures (Annexe 2).

### **C) Composition du dossier de candidature :**

Le dossier d'inscription au concours est constitué des pièces ci-après :

- 1) Une demande d'inscription au concours adressée au Directeur de l'IPAD ;
- 2) Une demande de stage professionnalisant adressée au Président du Conseil Régional de son choix ;
- 3) Une lettre de parrainage délivrée par un Conseiller Régional, un Maire, un Député, un Sénateur ou un membre du gouvernement et assimilé ou une lettre de recommandation délivrée par une organisation de la société civile (Association, ONG, Confession Religieuse) ou une entreprise publique, parapublique ou privée.
- 4) Un formulaire de demande d'admission au Programme de stage professionnel de formation en alternance à retirer dans toutes les délégations régionales et départementales de l'emploi et de la formation professionnelle ou à télécharger sur le Site Web : [www.univ-ambam.org](http://www.univ-ambam.org) . Ledit formulaire peut également s'obtenir par e-mail ou par Whatsapp en adressant une demande à l'adresse ci-après :
  - E-mail : [ipad@univ-ambam.org](mailto:ipad@univ-ambam.org) avec copie à [ipad-uma@hotmail.com](mailto:ipad-uma@hotmail.com)
  - WhatsApp : (00237) 670 89 81 41



### **D) Lieux de dépôt des dossiers et date limite de candidature**

Les dossiers complets doivent être déposés soit à la Direction de l'Institut Panafricain d'Administration et de Décentralisation (IPAD) à Ambam dans la Région du Sud, soit auprès des Secrétaires Généraux des Conseils Régionaux, soit dans les Délégations Régionales et Départementales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP).

Les candidatures par voie numérique sont également acceptées en scannant toutes les pièces du dossier de préférence au format PDF et en les envoyant par e-mail à l'adresse ci-après : [ipad@univ-ambam.org](mailto:ipad@univ-ambam.org) avec copie à l'adresse alternative ci-après : [ipad-uma@hotmail.com](mailto:ipad-uma@hotmail.com)

**Date limite de recevabilité des dossiers : Mardi, le 15 mars 2022 à 18H00.**

### **E) Débouchés (voir le tableau récapitulatif des postes de travail ci-après) :**

Au terme d'une formation accélérée de trois (03) mois, chaque auditeur-stagiaire effectuera un stage pratique d'imprégnation de trois (03) mois dans une administration régionale en vue de se familiariser aux réalités du poste de travail, de rédiger et de soutenir publiquement son projet professionnel devant un jury régional mis en place et supervisé par le Président du Conseil Régional de céans. Le projet professionnel rédigé par le stagiaire est un élément clé qui favorisera ou non son recrutement définitif au Conseil Régional. A cet effet, chaque stagiaire doit cibler un poste à pouvoir sur lequel sera orienté son projet professionnel parmi les différents postes de travail répertoriés dans le tableau récapitulatif des postes de travail ci-après



élaboré après une exploitation combinée du décret N°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation de l'Administration Régionale et de l'organigramme-type annexé audit décret :

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES POSTES DE TRAVAIL DANS L'ADMINISTRATION REGIONALE</b>				
N°	Intitulé du poste	Nombre de postes par Région	Nombre de Régions	Nombre total de postes à pourvoir
1	Directeur des Affaires Générales	01	10	10
2	Directeur du Développement Economique et Social	01	10	10
3	Chef de Division (Directeur) des Infrastructures et de l'Aménagement Régional	01	10	10
4	Sous-Directeur du Budget et des Marchés	01	10	10
5	Sous-Directeur des Ressources Humaines	01	10	10
6	Sous-Directeur des Affaires Economiques	01	10	10
7	Sous-Directeur des Affaires Sociales et Culturelles	01	10	10
8	Chef de Brigade (Sous-Directeur) des Investissements Routiers, des Transports et des autres travaux	01	10	10
9	Chef de Cellule (Sous-Directeur) des études, de la Planification et de la Coopération	01	10	10
10	Chef de Secrétariat Particulier du Président du Conseil Régional (Chef Service)	01	10	10
11	Chef Service du Courier, de la Documentation et des Archives	01	10	10
12	Chef Service du Budget et du Patrimoine	01	10	10
13	Chef Service des Marchés	01	10	10
14	Chef Service du Personnel	01	10	10
15	Chef Service de la Solde et des Pensions	01	10	10
16	Chef Service des Activités Economiques et Industrielles	01	10	10
17	Chef Service des Affaires Touristiques et Artisanales	01	10	10
18	Chef Service de la Promotion des Ressources Naturelles et de la Protection de l'Environnement	01	10	10
19	Chef Service de l'Education et de la Formation	01	10	10
20	Chef Service de la Santé et des Affaires Sociales	01	10	10
21	Chef Service des Arts, de la Culture et du Sport	01	10	10
22	Chef de Cellule (Chef Service) de la Communication et des Relations Publiques	01	10	10
23	Chef de Cellule (Chef Service) de la Traduction et du Bilinguisme	01	10	10
24	Chef de Cellule (Chef Service) des Systèmes d'Information	01	10	10
25	Chef de Cellule (Chef Service) des Affaires Administratives et Juridiques	01	10	10
26	Ingénieurs de Suivi (Chef Service) à la Brigade des Investissements Routiers, des Transports et des autres travaux	03	10	30
27	Ingénieurs de Suivi (Chef Service) à la Cellule des études, de la Planification et de la Coopération	03	10	30
28	Chef de Bureau du Courier	01	10	10
29	Chef de Bureau de la Documentation et des Archives	01	10	10
30	Chargés d'Etudes Assistants (Chef de Bureau) à la Cellule de la Communication et des Relations Publiques	02	10	20
31	Chargés d'Etudes Assistants (Chef de Bureau) à la Cellule de la Traduction et du Bilinguisme	02	10	20
32	Chargés d'Etudes Assistants (Chef de Bureau) à la Cellule des Systèmes d'Information	02	10	20
33	Chargés d'Etudes Assistants (Chef de Bureau) à la Cellule des Affaires Administratives et Juridiques	03	10	30
34	Cadres d'Appui	21	10	210
	<b>Nombre total de postes à pourvoir</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>630</b>
35	Employés de Bureau, Agents de liaison et d'assainissement	30	10	300
	<b>TOTAL GENERAL DES POSTES DE TRAVAIL</b>	<b>93</b>	<b>10</b>	<b>930</b>

Dans son projet professionnel, chaque stagiaire doit présenter sa vision du poste à pourvoir qu'il aura ciblé. Les projets professionnels présentés et soutenus par l'ensemble des stagiaires d'une région permettront au Conseil Régional concerné de consolider et de parachever le processus d'élaboration de son cadre organique et de son texte organique en liaison avec le Conseil du Gouvernement en la matière. Cette démarche permettra aussi aux Conseils Régionaux qui y adhèrent de recruter et d'affecter des personnes qu'il faut à la place qu'il faut.

### **F) Coût de la formation :**

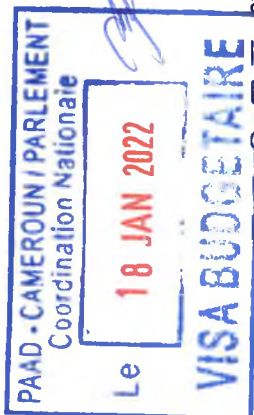
**La formation est gratuite pour les auditeurs-réguliers** c'est-à-dire ceux qui seront admis au concours. Leur formation est totalement prise en charge par le Programme Parlementaire d'Accompagnement et d'Appui à la Décentralisation en République du Cameroun en abrégé PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT.

**La formation est payante pour les auditeurs-libres** c'est-à-dire les ceux qui sollicitent une admission sur étude du dossier et ceux qui ne seront pas admis au concours mais qui voudront se former à leurs propres frais pour pouvoir se rattraper à l'examen final de fin de formation.

### **G) Avantages de la formation :**

Conformément aux directives des hautes autorités académiques, la présente formation est arrimée au triptyque **Assurance-qualité (1) ; Professionnalisation et numérisation des enseignements (2) ; Employabilité des diplômés (3) :**

- 1) **Assurance-qualité :** Le contenu des enseignements répond strictement aux normes. La formation est dispensée par les meilleurs experts du domaine.
- 2) **Professionnalisation et numérisation des enseignements :** Cette formation est axée sur l'administration régionale. Elle se fait en alternance (3 mois de formation théorique et 3 mois de stage pratique dans les conditions de travail). La numérisation des enseignements permet à ceux qui n'ont pas le temps matériel pour venir au cours, de suivre la formation théorique à distance via la plateforme numérique dédiée.
- 3) **Employabilité des diplômés :** Le processus d'adoption des organigrammes actuellement en cours dans les Conseils Régionaux débouchera sur la nomination des personnels aux différents postes à pourvoir dans chaque Administration Régionale. Au terme de cette formation, les auditeurs-stagiaires disposeront des meilleures compétences ou aptitudes professionnelles pour travailler dans une administration régionale et des meilleurs profils à nommer, en fonction de leur projet professionnel, à un des postes de responsabilités prévus dans l'organigramme du Conseil Régional.



Yaoundé, le 24 JAN 2022

**Le Directeur de l'IPAD**

### **Pièces Jointes :**

- Annexe 1 : Chronogramme des activités ;
- Annexe 2 : Programme du Concours ;
- Annexe 3 : Brève présentation du PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT.

**Docteur MBILE NGUEMA Ysaac Chavely**  
PhD en Relations Internationales

# ANNEXES À L'APPEL À CANDIDATURES :

## ANNEXE 1 : Chronogramme des activités.

Les différentes activités liées à ce concours se dérouleront selon le calendrier ci-après :

N°	Activités	Date / Période	Observations
1	Lancement du concours de recrutement des auditeurs-stagiaires	Janvier 2022	Les auditeurs-stagiaires du cycle des commis d'administration régionale ne sont pas concernés par les soutenances
2	<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	<b>Mardi, le 15 mars 2022</b>	
3	<b>Date du concours (épreuves écrites)</b>	<b>Samedi, le 09 avril 2022</b>	
4	Publication des résultats des admissibilités au concours	Vendredi, le 22 avril 2022	
5	Epreuves orales du concours	Du 25 au 27 avril 2022	
6	Publication des résultats définitifs du concours	Vendredi, le 29 avril 2022	
7	Date de début de la formation théorique	Lundi, le 02 mai 2022	
8	Date de fin de la formation théorique	Vendredi, le 29 juillet 2022	
9	Date de début du stage professionnalisant	Lundi, le 1 <sup>er</sup> Août 2022	
10	Date de fin du stage professionnalisant	Vendredi, le 30 septembre 2022	
11	Examens écrits de fin de formation	Du lundi 03 au samedi 08 octobre 2022	La Composition du dossier de demande de recrutement ou de détachement dans l'administration régionale sera communiquée aux stagiaires avant la fin de leur stage
12	Soutenances des projets professionnels devant un jury régional sous la supervision du Président du Conseil Régional de céans	Du lundi 17 au mercredi 26 octobre 2022	
13	Transmission aux Conseils Régionaux, pour compétence et suite de la procédure, des procès-verbaux des résultats définitifs accompagnés des dossiers des stagiaires et des projets de délibérations autorisant les Présidents des Conseils Régionaux à recruter le personnel administratif et/ou à solliciter le détachement du personnel de l'Etat ; à soumettre à l'adoption des Conseillers Régionaux lors des sessions budgétaires des Conseils Régionaux qui se tiendront en fin d'année 2022.	<b>Lundi, le 31 octobre 2022</b>	

## ANNEXE 2 : Programme du concours

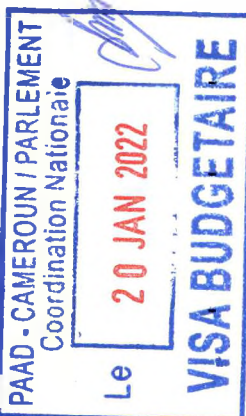
Pour leur préparation aux épreuves de **Culture Générale** et de **Décentralisation et Développement Local**, les candidats des **Cycles des Agents de Maîtrise, des Techniciens Supérieurs, des Cadres Moyens et des Cadres Supérieurs d'Administration Régionale**, sont invités à suivre l'actualité et à consulter les textes et documents ci-après :

- La Constitution de la République du Cameroun (Loi N°96/06 du 18 janvier 1996) ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019) ;

Le Décret N°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation de l'Administration Régionale complété par un organigramme-type en annexe ;

Le Décret N°2021/744 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions en matière d'urbanisme et d'habitat ;

Le Décret N°2021/745 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions dans le cadre de leur participation à l'organisation et à la gestion des transports publics interurbains ;





- Le Décret N°2021/746 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions en matière de tourisme et de loisirs ;
- Le Décret N°2021/747 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions en matière de protection de l'environnement.

Le programme des candidats du **Cycle des Commis d'Administration Régionale** est celui des classes de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire général et de 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire technique pour les titulaires du BEPC/CAP.

### **ANNEXE 3 : Brève présentation du PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT**

Le Programme Parlementaire d'Accompagnement et d'Appui à la Décentralisation en République du Cameroun en abrégé PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT est un programme concerté pluri-acteurs (Parlement, Gouvernement, Partenaires aux Développement, Collectivités Territoriales Décentralisées, Société Civile et Secteur Privé), rétrocédé et mis en œuvre par le Conseil Camerounais des Élus Parlementaires et Territoriaux (CONCEPT) avec l'appui technique de l'Institut Panafricain d'Administration et de Décentralisation (IPAD) dans le cadre de la mission d'appui au développement assignée à l'université camerounaise par le Président de la République. Le PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et au renforcement de l'autonomie administrative et financière des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les structures ci-après siègent au Comité de Pilotage du PAAD-CAMEROUN/PARLEMENT à travers des Représentants formellement désignés par les Ministres, les Ambassadeurs et autres Responsables des institutions et organismes concernés :

**Pour le compte du Gouvernement :** le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le Ministère de l'Éducation de base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL), le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire (MINEPAT), le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;

**Pour le compte du Parlement :** deux (02) Députés et quatre (04) Sénateurs ;

**Pour le compte des Partenaires au Développement :** l'Ambassade d'Allemagne représentée par la GIZ, l'Ambassade du Royaume de Belgique, l'Ambassade de Corée, l'Ambassade de France, le Haut-Commissariat de Grande Bretagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement ;

- **Pour le compte des Collectivités Territoriales Décentralisées :** Dix (10) Présidents des Conseils Régionaux et douze (12) Maires des Villes et des Communes ;

- **Pour le compte de la Société Civile et du Secteur Privé :** le Réseau More Women in Politics et l'Institut Panafricain d'Administration et de Décentralisation (IPAD).

